



Estuaire de la Gironde
Mer des Pertuis

Communiqué de presse

Marennes, 9 novembre 2018

Conseil de gestion

du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Avis conforme défavorable au projet d'extraction de granulats marins sur le gisement du Matelier

Le conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, présidé par Philippe Plisson, s'est réuni ce **jeudi 8 novembre à La Rochelle**. Etaient présentés les deux principaux points suivants :

- Avis conforme sur les demandes de concession minière et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers sur le gisement dit « Le Matelier »
- Retour sur des actions et projets 2018



Conseil de gestion du 8 novembre 2018 - © Cécile Barraud / Agence française pour la biodiversité

Avis conforme défavorable aux demandes de concession minière et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers sur le gisement du Matelier

Le conseil de gestion du Parc s'est de nouveau prononcé par avis conforme sur les demandes conjointes de concession minière et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers sur le gisement du Matelier, suite à la décision du tribunal administratif de Poitiers du 21 juin 2018 et sur saisine du Ministre de l'économie et des finances.

Au regard des enjeux environnementaux présents à l'embouchure de la Gironde, aux insuffisances du dossier de demande des pétitionnaires et aux impacts avérés du projet d'extraction sur le milieu marin (zones de nourriceries en particulier), les membres du conseil de gestion ont rendu un avis défavorable aux demandes des sociétés Granulats Ouest et Dragages, transports et travaux maritimes (DTM).

Les sociétés Granulats Ouest et DTM ont pour projet d'exploiter le gisement du Matelier (à 1,5 km de la côte) et d'y extraire, durant 30 ans, un volume de 13 millions de m³ de sables et de graviers sur 4,3 km². Ces granulats marins, ressource complémentaire aux granulats extraits à terre, sont destinés à la construction d'ouvrages en béton dont les besoins vont croissants sur les zones littorales.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin a rendu un avis conforme défavorable le 5 décembre 2016 à cette demande d'extraction, estimant que cette activité impactait trop négativement le milieu marin, dans un secteur fortement soumis à l'érosion côtière. Prenant en compte l'avis du Parc, le Ministère de l'économie et des finances, en charge des mines, a rejeté en 2017 par arrêté la demande de concession de granulats.

Suite à la requête déposée par les 2 sociétés pétitionnaires, le tribunal administratif de Poitiers a annulé le 21 juin dernier le rejet de la concession minière, au motif que les impacts du projet sur les écosystèmes marins n'étaient pas suffisamment étayés par le conseil de gestion du Parc naturel marin.

Dans le cadre d'un réexamen du dossier enjoint par le juge, le Ministre de l'économie et des finances a sollicité de nouveau fin septembre 2018 le conseil de gestion pour rendre un avis conforme sur les demandes de concession minière et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers sur le gisement du Matelier, situé dans un secteur d'une grande richesse écologique.

En effet, le projet d'extraction se situe sur une zone intégrant 4 aires marines protégées, reflétant l'importance du secteur pour les espèces, les habitats et les fonctionnalités écologiques, et à l'embouchure de la Gironde, le plus vaste estuaire d'Europe occidentale. Celui-ci est le dernier à abriter l'ensemble du cortège de poissons migrateurs amphihalins et, notamment, la dernière population d'Esturgeon au niveau mondial. Cette zone est également caractérisée par la présence de zones de nurseries pour de nombreuses espèces de poissons d'intérêt commercial. Le trait de côte y est en constante évolution, avec une érosion marquée des côtes adjacentes à l'embouchure de la Gironde.

Le conseil de gestion étant de nouveau saisi par le Ministre de l'économie et des finances pour émettre un avis conforme, l'équipe du Parc naturel marin a produit une analyse technique approfondie démontrant que les impacts négatifs du projet étaient avérés sur le milieu marin et que le projet n'était pas compatible avec les finalités du plan de gestion du Parc. Cette expertise intégrant les connaissances scientifiques les plus récentes, en particulier sur les zones de nurseries, a permis d'alimenter les débats en séance du conseil de gestion.

En raison d'éléments significatifs démontrant des impacts négatifs sur le milieu marin, le conseil de gestion a rendu un avis conforme défavorable au projet.

Avis du conseil de gestion

Rappel : les parcs naturels marins émettent un avis « conforme » lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin (article L.334-5 du code de l'environnement). Cet avis – exprimé par le conseil de gestion du Parc sur délégation du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité – peut être favorable, favorable assorti de réserves ou de prescriptions, ou défavorable.

Le conseil de gestion a rendu un avis conforme défavorable (sur 49 votants : 40 votes défavorables, 4 votes favorables, 5 absentions) au projet d'extraction de granulats porté par les sociétés Granulats Ouest et DTM, **au vu des forts enjeux environnementaux et en raison des impacts avérés du projet d'extraction sur :**

- des habitats marins d'intérêt communautaire et à enjeu majeur de préservation pour le Parc comme les vases subtidales,
- des espèces ingénieuses caractérisant des habitats particuliers à enjeu majeur de préservation pour le Parc (présence d'hermelles et du coquillage bivalve *Modiolus barbatus*),
- les nurseries, zones où se développent les jeunes poissons. Ces nurseries ont, pour certaines, un rôle et une importance fonctionnelle à l'échelle de la façade atlantique (c'est le cas de la sole). Les impacts touchent également les ressources alimentaires de l'Esturgeon européen, dont la dernière population mondiale réside dans l'estuaire de la Gironde.

L'avis conforme défavorable a également été motivé par l'ampleur des incertitudes relatives aux impacts du projet sur le trait de côte et l'érosion côtière, le conseil de gestion évoquant un principe de précaution sur cette problématique.

2018 : mise en œuvre des premières actions concrètes du Parc

L'année 2018 a été marquée par l'approbation du plan de gestion par le conseil d'administration de l'AFB et par la mise en œuvre des premières actions axées sur l'acquisition de connaissance sur le milieu marin, la sensibilisation et l'intervention dans les domaines prioritaires que sont le patrimoine naturel, la qualité de l'eau et les différents usages. Ces actions qui ont vocation à être pérennisées s'inscrivent dans la stratégie pluriannuelle d'actions du Parc dont la construction se fait en concertation avec les acteurs du territoire.

- **Le suivi scientifique des nurseries côtières**

Pour mieux connaître et comprendre le fonctionnement et les espèces évoluant dans les nurseries, ces écosystèmes propices au développement des jeunes poissons, les agents du Parc ont expérimenté un suivi scientifique sur 4 sites pilotes (Aytré, Saint-Georges-de-Didonne, Pontailac, Vert Bois sur l'île d'Oléron). Lors de ce suivi expérimental, des spécimens juvéniles ont été pêchés à l'aide d'un chalut de plage, identifiés, mesurés et pesés. Les données collectées vont permettre au Parc de déterminer des indices d'abondance des jeunes poissons, de suivre les variations annuelles du nombre d'individus pour chaque espèce, et de proposer une gestion adaptée. Ces données viendront également compléter les études d'envergure nationale menées par l'IFREMER.



© Cécile Barreaud / Agence française pour la biodiversité

- **Le suivi des gisements de coques**

Dans le cadre du suivi scientifique de certains gisements de coques mené par le Parc naturel marin et l'association IODDE (CPIE Marennes-Oléron), les agents du Parc ont évalué l'état des stocks de cette ressource lors des grandes marées d'octobre. Sur une trentaine de points de 0,25 m² pour chaque site, l'ensemble des coques a été échantillonné, mesuré puis relâché dans le milieu. Une fois analysées, ces données permettent de voir si les gisements s'amenuisent ou se maintiennent et de mettre en œuvre des mesures de gestion, telle que la sensibilisation des pêcheurs, pour préserver la ressource.



© Sébastien Meslin / Agence française pour la biodiversité



© Cécile Barreaud / Agence française pour la biodiversité

- **La sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir**

Des opérations de sensibilisation en direction des pêcheurs à pied ont eu lieu sur l'estran durant les grandes marées, en collaboration avec nos partenaires (CPIE Marennes-Oléron, ECOLE de la mer, Groupe associatif estuaire, Ecomusée de Port des Barques, collectivités). Les offices de tourisme, les mairies et certains hébergeurs ont été également associés pour la diffusion des supports de communication produits par le Parc, tels que les réglottes de mesure des coquillages et des crustacés et les conseils pratiques pour une pêche responsable.

- **Le suivi des macro-déchets échoués sur les plages**

Le Parc soutient et participe aux projets CODEMAR (Coordination, Connaissance et Communication sur les Déchets Marins), piloté par la LPO, et Téo, porté par l'Association Trait bleu. Ces projets ont pour objectifs de caractériser les déchets du littoral, d'identifier les initiatives de nettoyage de plages et de connaître les pratiques et les pertes de matériel liées à l'activité conchylicole. Les retours d'expériences de ces projets menés sur 24 mois permettront au Parc de faciliter la mise en œuvre de ces suivis à l'échelle de son territoire et de se positionner comme un relais efficace dans le cadre du déploiement du programme de surveillance « Directive cadre stratégie pour le milieu marin » sur cette thématique.

Concernant le suivi des déchets, un stage de 6 mois co-porté par le Parc, le comité régional de la conchyliculture et la LPO a permis de réaliser une enquête auprès de 48 conchyliculteurs et de mettre en évidence un faible taux de perte de matériel par entreprise. Cependant, rapporté au nombre important d'entreprises sur le territoire du Parc, la quantité totale cumulée n'est pas négligeable. Pour diminuer ces pertes, un travail est engagé avec les professionnels afin de faire évoluer les pratiques et d'utiliser notamment des matériaux biodégradables.

- **L'acquisition de connaissances sur la mégafaune marine par survols aériens**

Dans le cadre du partenariat Recherche et Développement développé avec l'observatoire PELAGIS, des survols aériens vont être programmés sur 2 ans dans le périmètre et à l'extérieur du Parc, sur le site Natura 2000 « Pertuis charentais Rochebonne ». L'objectif de ces survols est de collecter des données sur la fréquentation, l'abondance et la distribution des oiseaux marins ainsi que des tortues et des mammifères marins.

Ces survols seront aussi l'occasion d'obtenir des informations sur le trafic maritime, les macros-déchets flottants, et les autres espèces de la mégafaune pélagique tels que les requins.

- **L'élaboration d'un schéma territorialisé de gestion des sédiments de dragage de la mer des Pertuis**

Le Parc est associé, depuis cette année, au projet d'élaboration d'un schéma de gestion des sédiments de dragage de la mer des Pertuis. Ce projet, initié par la DDTM de Charente-Maritime et porté par le Département de la Charente-Maritime, le port de plaisance et le Grand port maritime de La Rochelle, a pour objectifs de réduire les impacts des opérations de dragage et de gestion des sédiments sur les écosystèmes marins et estuariens.

Les premiers échanges associant les services de l'Etat, les agences de l'eau, les porteurs de projet et le Parc ont permis de définir le périmètre du schéma et les objectifs adaptés au territoire de la mer des Pertuis.

La première réunion du comité de pilotage (associant les ports, les opérateurs de dragage, les usagers et professionnels de la mer, les associations environnementales, les scientifiques, etc.) s'est tenue en préfecture le 18 octobre 2018 et a permis de lancer le projet.

Des photographies sont mises à votre disposition. Vous pouvez les télécharger à partir du lien suivant :

<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWLVUCQJRWa8>

Ces fichiers seront disponibles jusqu'au 23/11/2018

La mention des crédits est obligatoire. Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur le conseil de gestion du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis du 8 novembre 2018. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence française pour la biodiversité.

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. En métropole et dans les outremer, l'Agence française pour la biodiversité a pour missions d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

www.parc-marin-gironde-pertuis.fr - www.afbiodiversite.fr

Contact presse

Cécile BARREAUD - Chargée de communication et de sensibilisation du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis - cecile.barreaud@afbiodiversite.fr – 05 46 36 70 44 – 06 99 87 84 98